Nul ne sort de Suresnes qui souvent n'y revienne

SURESNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

DECISION

Dec2023-014 **Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour l'extension des vestiaires du stade Jean Moulin.**

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire, notamment son article premier, alinéa n°25,

Considérant le contrat de mandat 2020-2026 pour une ville conviviale où il fait bon vivre,

Considérant la politique sportive de la Ville en matière d'accessibilité à la pratique sportive pour tous et d'accompagnement du sport de haut niveau,

Considérant le projet de la Ville d'extension des vestiaires du stade Jean Moulin,

Considérant le soutien de la Région Ile-de-France en faveur de projets de création, de rénovation ou de transformation de terrains de grands jeux en terrains synthétiques,

Considérant le souhait de la Ville de solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention, au taux le plus élevé possible, pour la réalisation desdits travaux,

Vu le budget communal,

Décide,

Article 1er. de solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention d'investissement, au taux le plus élevé possible, pour les travaux d'extension des vestiaires du stade Jean Moulin ;

Article 2. que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Suresnes, le Le 4 février 2023

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 6 février 2023
et publié/affiché le 6 février 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Responsable de la Gestion des Instances
A. MEZANGEAU
Aurelien MEZANGEAU Signature numérique de Aurelien MEZANGEAU Date : 2023.02.06 09:11:04 +01'00'

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20230204-Dec2023-014-AR
Date de réception préfecture : 06/02/2023